

COMMUNIQUE DE PRESSE

La FFT accompagne la reprise de la pratique du tennis et des disciplines associées dans les clubs affiliés en phase 3 du déconfinement et lance officiellement les matches libres adultes

Paris, le 24 juin 2020

Dans le cadre de la phase 3 de sortie de confinement, la Fédération Française de Tennis a établi, en responsabilité et à l'écoute des avis de son collège d'experts scientifiques, de nouvelles adaptations en accord avec le ministère des Sports pour la reprise progressive du tennis et des disciplines associées, au sein des clubs affiliés et structures habilitées. A l'occasion de cette nouvelle étape, qui prévoit notamment la reprise de la compétition, la FFT lance officiellement les « matches libres adultes », disponibles via l'application Ten'Up.

En lien avec les évolutions de la phase 3 du déconfinement, la FFT a travaillé sur une nouvelle série de dispositions, en étroite collaboration avec le ministère des Sports, qui permet une reprise élargie de la pratique du tennis et des disciplines associées, dans des conditions optimales de sécurité.

Cette troisième phase permet de lever certaines contraintes et de faciliter ainsi la pratique du tennis et des autres disciplines associées dans le respect strict des règles de protection sanitaire, selon certaines conditions.

Ainsi, la reprise de la compétition est autorisée dès maintenant en simple et en double pour le tennis, le paratennis, le padel, le beach tennis et le jeu de courte paume, et concerne tous les licenciés, sans critère d'âge. Cette reprise peut avoir lieu sur terrains extérieurs et intérieurs. Les compétitions sont permises le cas échéant en présence de public, dans le respect des règles de distanciation, et avec une déclaration en préfecture, si le nombre de personnes présentes sur le site était supérieur à 1 500.

Le protocole concernant les balles est, quant à lui, supprimé. Celles-ci n'ont plus besoin d'être différenciées et les joueurs peuvent désormais utiliser les mêmes balles. Les cours collectifs peuvent également reprendre avec le nombre habituel de participants.

Afin d'accompagner au mieux les clubs, notamment s'ils sont organisateurs de compétitions, la

FFT, éclairée par un collège d'experts scientifiques, a établi, comme pour les phases précédentes, une fiche de recommandations destinée aussi bien aux dirigeants, aux enseignants qu'aux pratiquants, qui est disponible sur le site www.fft.fr.

Une nouvelle fois, la FFT se félicite du travail effectué en concertation très étroite avec les services de l'Etat et remercie le ministère des Sports de la qualité de son écoute.

Lancement officiel du « match libre adulte »

Dans le cadre de la reprise de la compétition, la Fédération Française de Tennis lance officiellement les « matchs libres adultes » à destination des joueuses et joueurs non classés et 4e série.

Après le succès de cette opération pour les jeunes de moins de 12 ans mise en place en février 2019, la FFT a donc pris la décision de décliner ce match officiel, se situant entre la pratique loisir et la compétition, pour les joueuses et joueurs de 19 ans et plus, non classés et 4ème série.

Les joueurs ont ainsi l'opportunité de disputer des matches, sans contrainte, quand et où ils le souhaitent grâce à l'application Ten'Up. Chaque pratiquant a la possibilité de choisir un adversaire (répondant aux conditions d'éligibilité du match libre) et de jouer dans le club de son choix.

Pour ce « match libre adulte », un format unique de jeu est proposé en 2 sets gagnants de 6 jeux (3e set classique avec ou sans super tie-break), en simple et en double. Le résultat du match s'enregistre ensuite par les joueurs sur l'application Ten'Up, afin que celui-ci soit pris en compte au niveau de leur classement et de leur palmarès.

A travers cette opération, la FFT continue d'innover afin de répondre aux attentes des pratiquants en leur facilitant l'accès à la compétition.

Contact presse

Nicolas BEAUDELIN

Tél.: 01 47 43 48 15 – nbeaudelin@fft.fr

À propos de la Fédération Française de Tennis

La Fédération Française de Tennis est une association régie par la loi de 1901, titulaire d'une délégation ministérielle. Dédiée à la promotion, au développement et à la réussite du tennis en France, la FFT réunit, soutient et coordonne les clubs affiliés. Avec 4 millions de pratiquants, et près d'un million de licenciés dans près de 7 500 clubs, le tennis est le premier sport individuel sur le territoire. Elle assure également la représentation de la France à l'étranger par l'engagement des équipes de France dans les rencontres internationales (Coupe Davis, Fed Cup, Jeux Olympiques...) et l'organisation des plus grands événements sportifs de la planète que sont Roland-Garros et le Rolex Paris Masters. Depuis sa création en 1920, l'identité de la FFT repose sur ce lien entre le développement du tennis amateur, pour tous les publics et sur tous les territoires, et l'organisation de grands évènements internationaux.